Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 680-2022 – Règlement 680-2022 modifiant le règlement 612-2018 de zonage permettant l'autorisation de poulaillers dans le périmètre d'urbanisation

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 4 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 680-2022 modifiant le règlement de zonage 612-2018 permettant l'autorisation de poulaillers dans le périmètre d'urbanisation

QUE le règlement a fait l'objet d'une consultation publique le 6 septembre 2022 à 18 h.

QUE le règlement numéro 680-2022 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 2 novembre 2022;

QUE le règlement ci-haut mentionné sont disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 2e jour de novembre 2022.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier